



## 17<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE et COMITÉ CONJOINT CPEQ/MDDEP

Le 28 avril dernier, la dix-septième Assemblée générale annuelle du CPEQ se tenait à l'Hôtel InterContinental à Montréal, présidée par Me Jean Piette, président du conseil d'administration et associé au cabinet d'avocats Ogilvy Renault. L'assemblée générale a notamment permis à la présidente du CPEQ, Mme Hélène Lauzon, de présenter un rapport de ses activités depuis son entrée en fonction. Ce rapport d'activités est disponible sur le site internet du CPEQ, dans la section intitulée « Publications réservées aux membres ». L'assemblée générale a aussi procédé à l'élection de trois nouveaux membres au conseil d'administration, soit monsieur Daniel Gagné, chef divisionnaire – Responsabilité d'entreprise et environnement chez Bell, monsieur Gilles Proulx, vice-président, directeur général chez Veolia ES Canada services industriels inc. ainsi que monsieur Jean Simard, Président-directeur général de l'Association de l'aluminium du Canada.

L'assemblée annuelle a aussi été l'occasion de souligner le départ à la retraite de monsieur Christian Van Houtte, vice-président et membre du conseil d'administration du CPEQ depuis les 13 dernières années. Me Piette a souligné l'investissement de Monsieur Van Houtte dans les travaux du CPEQ ainsi que la sagesse et la profondeur qui ont caractérisé ses interventions durant toutes ces années.

La matinée s'est poursuivie avec la tenue

du comité conjoint CPEQ/MDDEP orienté autour de cinq grands thèmes : air et changements climatiques, eau, sols contaminés, matières résiduelles et réduction des rejets industriels. Madame Hélène Lauzon et monsieur Charles Larochelle, sous-ministre adjoint, Direction générale des changements climatiques, de l'air et de l'eau ont coprésidé la réunion. Messieurs Louis Germain, directeur des politiques en milieu terrestre et Michel Goulet, chef du Service de la qualité de l'atmosphère participaient également à la réunion à titre de représentant du MDDEP.

La rencontre a permis à nos membres de connaître l'agenda ministériel et les initiatives réglementaires relatives au *Plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques*, de savoir quelles sont les intentions du gouvernement dans la mise en œuvre du *Western Climate Initiative* et du *Climate Registry* et de discuter de l'application du *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère*.

Dans le dossier de l'eau, Monsieur Larochelle a informé les membres du CPEQ que le *Projet de Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ferait l'objet d'une analyse, article par article, en Commission parlementaire au cours des prochains jours.

(suite à la page 9)

### DANS CE NUMÉRO

#### Activités du CPEQ

*Assemblée générale annuelle et comité conjoint CPEQ/MDDEP* 1

*Atelier sur la divulgation d'informations en matière de développement durable* 2

*Dossier sur l'eau potable* 3

*Prochain Midi du développement durable* 4

#### Activités provinciales

*Publication des plans d'action de développement durable* 5

*Structure administrative du MDDEP: Précisions* 6

*Calendrier des événements du CPEQ* 6

#### Activités fédérales

*Déclaration annuelle de BPC* 7

*Ajouts à l'INRP* 7

*Rapport de la TRNEE* 7

#### Activités internationales

*Initiatives des États-Unis pour lutter contre les changements climatiques* 8

*Autres événements* 9

## ATELIER SUR LA DIVULGATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quels sont les bénéfices potentiels pour mon entreprise de divulguer des informations en matière de développement durable? Comment choisir les sujets à aborder dans mon rapport de développement durable? De quels moyens mon entreprise bénéficie-t-elle pour communiquer les informations en matière de développement durable? Comment identifier les différentes parties prenantes de mon entreprise et quelles sont leurs attentes?



*Mme Johanne Gélinas et M. Thibault Millet,  
de la firme Samson Bélaïr, Deloitte & Touche*

Dans un contexte où les attentes des investisseurs, des actionnaires et des gouvernements sont grandissantes en matière de développement durable, les interrogations des entreprises en la matière peuvent être nombreuses. Pour cette raison, le CPEQ a estimé opportun d'offrir à ses membres, pour une seconde fois, l'occasion de participer à un atelier portant sur la divulgation d'informations en matière de développement durable. Ainsi, le 9 avril dernier, madame Johanne Gélinas, associée responsable de l'équipe Responsabilité sociale et développement durable de la firme Samson Bélaïr, Deloitte & Touche ainsi que monsieur Thibault Millet, directeur de l'équipe, ont pu fournir aux participants des réponses concrètes à leurs nombreuses questions.

Dans un premier temps, l'atelier a permis aux participants de connaître les tendances actuelles en matière de divulgation d'informations et

d'identifier les attentes des différentes parties prenantes face au développement durable. Ensuite, les participants ont identifié les enjeux clés de différentes entreprises en matière de développement durable et appris à évaluer l'importance stratégique de ces enjeux face aux attentes des différentes parties prenantes.

Dans un deuxième temps, Madame Gélinas a abordé les thèmes de la gouvernance en matière de développement durable, son implantation au sein des différents niveaux d'une entreprise, l'élaboration du processus de collecte de données ainsi que le choix d'indicateurs de performance permettant de mesurer les résultats d'une démarche de développement durable. Les formateurs ont également exposé les différents modes de communication accessibles aux entreprises et les grands principes permettant une divulgation efficace des informations.

En outre, les participants ont été sensibilisés au fait que la divulgation d'informations en matière de développement durable entraîne de nombreux bénéfices pour une entreprise, tant en ce qui a trait au degré de crédibilité dont elle jouit, qu'en terme de développement des affaires ou de l'innovation.

Étant donné son succès et son taux élevé de participation, le CPEQ offrira à nouveau cet atelier à l'automne 2009.



*Au cours d'un exercice pratique, les participants se sont familiarisés avec les enjeux rencontrés par différentes industries en matière de développement durable.*

**DOSSIER SUR L'EAU POTABLE:**  
**ABROGATION DU RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS SANITAIRES DES**  
**CAMPEMENTS INDUSTRIELS OU AUTRES**

Dans le cadre des discussions dans le dossier de l'eau potable, le CPEQ apprenait, en février, l'intention du ministère d'abroger le *Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autre*. Le 24 avril dernier, les membres du comité sur l'eau se sont donc réunis afin de rencontrer monsieur Didier Bicchi, chef de service des eaux municipales au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Cette rencontre a permis aux membres d'identifier les raisons qui motivent le ministère à abroger le *Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autre* et de discuter des conséquences d'une telle abrogation.

Au cours de cette rencontre, Monsieur Bicchi a expliqué aux membres du comité sur l'eau potable que le ministère entreprend un exercice d'allègement réglementaire incluant la réglementation liée à l'eau. En effet, depuis l'adoption du *Règlement d'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministère estime que certains règlements désuets n'ont plus leur raison d'être puisqu'ils assujettissent les activités des entreprises à deux régimes d'autorisation différents et qu'ils font double emploi avec d'autres règlements plus spécifiques, sans compter qu'ils traitent souvent de réalités d'une autre époque. La

volonté du ministère d'abroger le *Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autre* s'inscrit donc dans le cadre de cet exercice d'allègement réglementaire.

Les membres ont fait valoir la nécessité d'adapter le *Règlement d'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'encadrer la gestion des eaux usées des campements temporaires de travailleurs. Ainsi, les membres ont souligné l'importance d'inclure dans ce règlement des définitions claires permettant de distinguer un « campement permanent » d'un « campement temporaire » et de soustraire les rejets d'eaux usées de ces campements de l'application de l'article 32 LQE.

Monsieur Bicchi a reconnu la nécessité d'encadrer les activités des campements temporaires de travailleurs et a exprimé l'ouverture du ministère à recevoir des commentaires écrits à cet effet. En outre, Monsieur Bicchi a mentionné que l'abrogation de ce règlement suivrait la procédure habituelle, soit une publication dans la Gazette officielle, suivie d'une période de consultation d'une durée de 60 jours.

**BIENVENUE AUX NOUVEAUX  
MEMBRES DU CPEQ**

**PRICEWATERHOUSECOOPERS**

**PROVENCHER ROY ET ASSOCIÉS**  
**ARCHITECTES**

**ENVIROCONSTATS**

## PROCHAIN MIDI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### **Bombardier et Rona viendront présenter leur démarche de développement durable**

Les conférences des Midis du développement durable constituent une initiative des membres du comité sur le développement durable du CPEQ. Depuis février dernier, ces conférences visent à permettre aux entreprises d'échanger entre elles sur les initiatives qu'elles mettent en place afin d'implanter le développement durable et d'intégrer le concept de responsabilité sociale des entreprises. L'objectif de cette activité est également de transmettre de l'information pertinente aux membres dans le domaine du développement durable.

Après avoir organisé une conférence midi portant sur les incitatifs économiques provinciaux et avant de faire relâche pour la période estivale, les membres du comité sur le développement durable ont choisi d'inviter les représentants de deux des plus grandes

entreprises québécoises à venir nous présenter leur démarche de développement durable: Bombardier et Rona. Nous aurons donc le plaisir d'accueillir Mme Lorraine Rouisse, Directrice principale, santé, sécurité et environnement chez Bombardier ainsi que Mme Michèle Roy, Vice-présidente des communications et affaires publiques chez Rona.

Ce Midi du développement durable du CPEQ se tiendra le 10 juin 2009, de 12h00 à 14h00, à l'hôtel InterContinental de Montréal.

Pour obtenir plus de détails concernant cette activité ou pour vous inscrire, nous vous invitons à consulter le calendrier d'activités du CPEQ, disponible sur notre site Internet au [www.cpeq.org](http://www.cpeq.org)

## TABLEAU D'HONNEUR DU CPEQ

Voici notre tout premier tableau d'honneur, par lequel nous souhaitons souligner l'engagement et la réalisation d'initiatives par nos membres en matière d'environnement et en développement durable. Ce mois-ci, nous souhaitons féliciter les entreprises suivantes :

**Sobeys** a remporté le Prix d'excellence en architecture de l'Ordre des architectes du Québec, dans la catégorie « Architecture écoresponsable », pour son Centre de Distribution de Trois-Rivières.

**Air Liquide** dirigera un projet pilote permettant de mettre à l'essai différents véhicules fonctionnant à l'hydrogène à l'Aéroport Pierre-Éliott-Trudeau.

**Hydro-Québec** s'associe à Réseau de Covoiturage pour mettre à la disposition de ses quelques 23 000 employés un programme facilitant le covoiturage.

**Loto-Québec** a remporté 4 prix et ses immeubles ont reçu 10 certifications Boma Best lors du gala de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles (BOMA Québec).

Votre entreprise s'est vue décerner un prix pour sa contribution en environnement ou en développement durable ? Elle a mis sur pied un projet innovateur en matière environnementale qu'elle souhaite partager? Faites-nous part de vos réalisations et nous nous ferons un plaisir de partager ces bonnes nouvelles lors de nos prochains numéros!

## ACTIVITÉS PROVINCIALES



### Développement durable Publication des plans d'action

En avril 2006, la *Loi sur le développement durable* était sanctionnée, prévoyant l'obligation pour le gouvernement d'adopter, dans l'année suivante, une stratégie exposant la vision, les enjeux, les orientations et les objectifs de l'administration publique en matière de développement durable. En décembre 2007, le premier ministre du Québec déposait donc à l'Assemblée nationale la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* qui identifiait trois enjeux fondamentaux et neuf orientations stratégiques pour implanter le développement durable au sein de l'appareil administratif. Cette stratégie énonçait l'obligation pour tous les ministères, organismes et sociétés d'État d'élaborer un Plan de développement durable pour le 31 mars 2009.

Le 31 mars 2009 constituait donc la date limite pour le dépôt des plans d'action de développement durable. À cette date, 95% des ministères et organismes avaient produit leur Plan, franchissant ainsi un pas de plus dans la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* du Québec. En produisant leur plan d'action, les organismes s'engagent à mener des actions concrètes dans leur champ de compétence respectif.

Bien que la *Loi sur le développement durable*

et la *Stratégie gouvernementale de développement durable* ne créent aucune obligation pour le secteur privé, ce dernier pourrait néanmoins être graduellement touché par les Plans d'actions des ministères. Par exemple, on peut supposer que les ministères et les agences gouvernementales incluront des critères de développement durable dans leurs conditions d'appels d'offres ou d'octroi d'aide financière, ou encore qu'ils chercheront à s'approvisionner auprès d'entreprises favorisant le développement durable. En outre, le gouvernement s'est fixé pour objectif que 20% des entreprises québécoises aient implanté une démarche de développement durable d'ici l'année 2013. Pour le moment, le gouvernement estime qu'il est trop tôt pour établir les indicateurs qui seront employés afin de mesurer cet objectif ou pour définir ce qu'il considèrent être une « démarche de développement durable ».

Le comité sur le développement durable du CPEQ effectuera un suivi de ce dossier et tentera de jouer un rôle de facilitateur et d'intermédiaire entre le gouvernement et les entreprises.

## PUBLICATIONS RÉCENTES DE NOS MEMBRES

### **«Good to green - Managing Business Risks and Opportunities in the Age of Environmental Awareness»**

(John-David Phyper, Paul MacLean, 2009, Wiley, Mississauga, 446 p.)

### **«La gestion et la responsabilité des terrains contaminés au Québec»**

(Odette Nadon, 2009, LexisNexis, Montréal, 200 p.)

## **STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU MDDEP PRÉCISIONS**

Le mois dernier, nous vous informions que la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Madeleine Paulin, avait effectué des changements à la structure administrative du Ministère. Ainsi, les mandats de la Direction des politiques de l'eau, de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, du Bureau sur les changements climatiques et de la Direction des relations intergouvernementales ont été regroupés au sein d'une direction générale, nommée *Direction générale des changements climatiques, de l'air et de l'eau*. Depuis le 26 mars dernier, monsieur Charles Larochelle agit comme sous-ministre adjoint responsable de cette Direction.

Les mandats relatifs aux services à la gestion (directions des affaires institutionnelles, services à la clientèle, ressources financières et

matérielles, ressources informationnelles et ressources humaines) ont été regroupés sous une nouvelle direction générale appelée Direction générale des services à la gestion et du milieu terrestre et confiée à monsieur Bob van Oyen, sous-ministre adjoint.

Quant à la responsabilité de gestion du Centre d'expertise hydrique du Québec et du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, elle a été confiée à monsieur Jacques Dupont, qui conserve également la responsabilité de la Direction des évaluations environnementales. La nouvelle direction générale se nomme la *Direction générale de l'expertise hydrique, de l'analyse et des évaluations environnementales*.

## **ÉVÉNEMENTS DU CPEQ**

### **PRÉSENTATION PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) AUX MEMBRES DU CPEQ DU RÈGLEMENT 2008-47**

#### **SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

13 mai 2009, de 9h30 à 11h30

Aux bureaux de la CMM à Montréal

#### **COMITÉ CONJOINT CPEQ-**

#### **ENVIRONNEMENT CANADA**

21 mai 2009, de 9h30 à 13h30

À l'Hôtel InterContinental, à Montréal

#### **CONFÉRENCE-MIDI DU**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

10 juin 2009, de 12h00 à 14h00

À l'Hôtel InterContinental, à Montréal

## ACTIVITÉS FÉDÉRALES



### DÉCLARATION ANNUELLE DE BPC : LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'ENVIRONNEMENT CANADA EST FONCTIONNEL

Environnement Canada a reporté au 15 mai 2009 l'échéance de transmission des déclarations annuelles de BPC lorsque présentées sous forme électronique.

Le 30 mars 2009, le système de déclaration en ligne est devenu fonctionnel et il est désormais accessible à l'adresse suivante : <https://srbbc-pcbrs.ec.gc.ca/Login.aspx?lang=Fr&n=FD9B0>

### CERTAINS CONTAMINANTS D'ACTIVITÉS MINIÈRES SERONT AJOUTÉS À L'INRP

Le 23 avril 2009, la Cour fédérale du Canada rendait un jugement ordonnant, par voie de mandamus, au ministre de l'Environnement du Canada d'ajouter à l'inventaire national de rejets de polluants (INRP) les données concernant les résidus miniers et les stériles provenant des mines depuis l'année 2006. Ces données devront donc s'ajouter à celles qui étaient rapportées jusqu'à présent par les compagnies minières.

Ainsi, la Cour accueillait la demande de révision judiciaire des associations

Miningwatch Canada et Great Lakes United alléguant que le ministre de l'Environnement du Canada avait erré dans son interprétation de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) en omettant de publier ces contaminants à l'INRP de 2006 et des années suivantes. Par conséquent, il est plausible de croire que ces contaminants seront bientôt ajoutés à la liste des substances de l'INRP. Nous vous informerons de cet ajout lorsqu'un avis à cet effet sera publié à la Gazette officielle du Canada.

### LA TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE PUBLIE SON NOUVEAU RAPPORT

Le 16 avril 2009, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ) publiait un nouveau rapport intitulé « Objectif 2050 : Politique de prix pour le carbone pour le Canada ». Cette politique de prix vise à atteindre des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en minimisant les effets économiques indésirables découlant de l'atteinte de ces cibles. Pour ce faire, la TRNEE propose quatre axes d'intervention :

1. la mise en place d'un système national de quotas et d'échange du carbone;
2. l'adoption de règlements et de politiques technologiques complémentaires au système de quotas et d'échange;
3. l'adhésion du Canada à des marchés

d'émissions internationaux;

4. l'implantation d'une stratégie de gouvernance et de mise en oeuvre de la politique de prix pour le carbone.

Pour consulter ce rapport, nous vous invitons à visiter le site Internet de la TRNEE à l'adresse suivante : [www.nrtee-trnee.com](http://www.nrtee-trnee.com)

Par ailleurs, la TRNEÉ et le CPEQ présideront une séance d'information sur le dernier rapport de la TRNEE. Les membres du comité sur les changements climatiques du CPEQ se réuniront en vue de cette présentation afin d'identifier les commentaires qui seront formulés lors de cette séance.

## Activités internationales



### INITIATIVES DES ÉTATS-UNIS POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Chez nos voisins du Sud, le printemps aura été fécond en initiatives législatives et réglementaires relatives aux changements climatiques. Puisque la politique canadienne en la matière risque fort de s'harmoniser à celle de Washington, il apparaît pertinent de s'attarder brièvement à ces développements.

#### Le projet de loi Waxman-Markey

Le 31 mars dernier, un projet de loi visant à contrer les changements climatiques intitulé « The American Clean Energy and Security Act of 2009 » a été déposé au Congrès américain par les démocrates Henry Waxman et Edward J. Markey. Le projet de loi Waxman-Markey comporte quatre axes d'intervention, soit les énergies propres, l'efficacité énergétique, la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la transition vers une économie propre. Notamment, le projet de loi propose d'utiliser l'année 2005 comme année de référence et de réduire les émissions de 3% dès 2012, de 20% pour 2020, de 42% pour 2030 et de 83% pour 2050.

#### Déclaration obligatoire des risques financiers associés aux changements climatiques

À partir du 1er mai 2010, les compagnies d'assurances américaines devront obligatoirement divulguer à un organisme de réglementation, la National Association of Insurance Commissioners (NAIC), leurs risques financiers associés aux changements climatiques ainsi que les actions qu'elles prennent pour affronter ces risques. Les assureurs américains disposant de primes annuelles de plus de 500 millions de dollars devront compléter à chaque année un document intitulé « Insurer Climate Risk Disclosure Survey ».

#### Projet de règlement concernant la déclaration d'émissions annuelles de GES

Le 10 mars 2009, l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) déposait un projet de règlement visant à obliger les entreprises américaines à déclarer leurs émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, advenant l'adoption de ce projet de règlement, les installations émettant plus de 25 millions de tonnes métriques de CO<sub>2</sub> par année et celles faisant partie de l'une des cinq catégories d'industries identifiées devraient colliger les données à partir du 1er janvier 2010 et soumettre leur premier rapport au 31 mars 2011.

#### Nouvelle réglementation californienne pour contrer les émissions de gaz à effet de serre

Le 23 avril, le « Air Resource Board » (ARB) de l'État de la Californie adoptait un règlement visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) intitulé « California Low Carbon Fuel Standard » (LCFS). En vertu de ces nouvelles normes, les raffineries, les producteurs et importateurs de carburant ainsi que les véhicules automobiles devraient réduire de 10% l'intensité de leurs émissions de GES d'ici l'année 2020. La nouvelle réglementation a notamment pour objectif de réduire la dépendance de l'État au pétrole en encourageant le développement d'infrastructures favorisant les énergies renouvelables. En outre, la réglementation habilite l'ARB à prélever une taxe auprès des différents émetteurs de GES afin de financer les coûts associés à la mise en œuvre de la réglementation.

## 17<sup>ième</sup> Assemblée générale annuelle et comité conjoint CPEQ/MDDEP (Suite de la première page)

Dans le dossier des sols contaminés, Monsieur Germain a fait état de l'avancement du ministère dans la Révision de la *Politique des sols contaminés* ainsi que des modifications prévues au cadre réglementaire sur les sols contaminés.

Enfin, Monsieur Germain a expliqué quels

seraient les nouveaux fondements de la *Politique sur la gestion des matières résiduelles* et du *Règlement sur la responsabilité élargie des producteurs* tout en mentionnant que le Règlement et probablement la Politique seraient publiés bientôt, voire d'ici l'été 2009.

Nous mettrons bientôt à votre disposition un compte-rendu du comité conjoint.

## AUTRES ÉVÉNEMENTS

### **5e Congrès mondial d'éducation relative à l'environnement**

Du 10 au 14 mai 2009

Au Palais des congrès, à Montréal

Pour information: [www.5weec.uqam.ca/FR/](http://www.5weec.uqam.ca/FR/)

### **Autour d'ISO 26000 –**

#### **La responsabilité sociétale des organisations**

Les 14 et 15 mai 2009, à Québec

Organisé par le Bureau de normalisation du Québec

Pour information:

[www.iso26000quebec2009.qc.ca](http://www.iso26000quebec2009.qc.ca)

### **Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau**

Du 1er au 3 juin 2009, à Sherbrooke

Pour information:

[www.cogesaf.qc.ca/rv-eau](http://www.cogesaf.qc.ca/rv-eau)

### **Conférence de Montréal du Forum économique international des Amériques**

Du 8 au 11 juin 2009, à Montréal

Pour information:

[www.conferecedemontreal.com](http://www.conferecedemontreal.com)

### **Carbon Finance North America 2009**

Les 11 et 12 juin, à New York

Pour information:

[www.environmental-finance.com](http://www.environmental-finance.com)

### **4 édition du Salon national de l'environnement**

Du 19 au 21 juin 2009, à Montréal

Organisé par Terre nouvelle

Pour information: [www.terrenouvelle.info](http://www.terrenouvelle.info)

### **Document publié par le Conseil patronal de l'environnement du Québec**

640, rue St-Paul Ouest, bureau 206, Montréal, Québec, H3C 1L9

Tél.: (514) 393-1122 Fax : (514) 393-1146

Courriel: [info@cpeq.org](mailto:info@cpeq.org) Site Internet: [www.cpeq.org](http://www.cpeq.org)

### **ÉQUIPE DE PRODUCTION :**

Édition : Hélène Lauzon

Rédaction et mise en page : Julie Sauriol

**Ce Bulletin de nouvelles ne peut être reproduit sans la permission écrite du CPEQ. This newsletter is also available in English**